



O.D.O.D.

118, AVENUE
JEAN JAURÈS
75019 PARIS

01.44.52.14.11.



En partenariat avec la
société DOMICOURS

Vacances de Printemps 2012

Implantation :

- **Domaine de Chalès**
41600 Nouan le Fuzelier
Paris : 180 kms
Orléans : 43 kms
- 2 séjours proposés :
capacité de 15 élèves
par séjour inscrits en
3ème.
Séjour de 8 jours

Préparation au Brevet des collèges à Chalès

Contrairement aux idées reçues, les stages pédagogiques s'adressent bien à tous les élèves...

Les vacances de printemps sont une période idéale pour réviser, démarrer voire poursuivre une préparation intensive aux examens.

C'est pourquoi l'ODOD, en partenariat avec la société DOMICOURS, spécialiste de l'accompagnement scolaire individualisé, propose aux collégiens un stage de préparation aux épreuves du brevet des collèges.

C'est le premier examen, passage obligé pour la suite des études, ce qui implique que les élèves soient capables de gérer leur stress pendant les épreuves.



De même, il est primordial de savoir gérer son temps et d'adopter une « stratégie » gagnante.

Outre l'élaboration de fiches, il faut aussi savoir planifier ses révisions et acquérir certains automatismes nécessaires à la réussite.

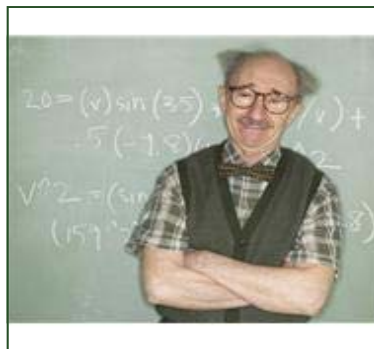
Pour être au plus près des attentes de chaque élève, une fiche de renseignements est préalablement adressée à chacun des participants afin de connaître leurs attentes : revoir tel ou tel chapitre ou revoir telle ou telle notion non acquise ou non comprise.

Un livret des ressources pédagogiques est ainsi préparé à l'intention de chacun.

Par petits groupes de 4 à 6 élèves pour un enseignant, les collégiens étudient les mathématiques et le français.

La durée de chaque cours est de 1h30, c'est le temps nécessaire pour pouvoir travailler avec efficacité.

Quelques notions de méthodologie seront apportées à votre enfant. Ces notions, parce qu'elles font d'abord et surtout appel à une réflexion sur leur propre mode de fonctionnement, aideront les collégiens pendant toute leur scolarité.



Si le but premier est bien d'aider les jeunes à réussir leurs épreuves, il n'en demeure pas moins que c'est quand même et aussi les vacances...

CHALÈS ET SES ACTIVITÉS



Implanté au cœur de la Sologne, le domaine de Chalès est particulièrement adapté à l'accueil de groupes.

L'hébergement se fait en chambres de 4 à 5 personnes, équipées de douche et WC individuels.

La restauration est en libre service au self du restaurant.

Impossible de s'ennuyer à Chalès :

Suivant la météo, nos studieux collégiens pourront, l'après-midi, s'initier aux multiples joies des activités nautiques et sportives qu'offre le domaine, sous la surveillance étroite de moniteurs sportifs diplômés.

De plus, des sorties seront proposées : center park, bowling ou encore découverte de l'environnement et du patrimoine culturel local.

Quant aux veillées, qu'elles soient à thèmes, artistiques ou culturelles, ce sont les collégiens qui en seront maîtres d'œuvre.

ZONES ACADEMIQUES ET DATES DE SEJOUR

zones académiques		dates des séjours	n° séjours
A et C	Caen • Clermont-Ferrand • Grenoble • Lyon • Montpellier • Nancy • Metz • Nantes • Rennes • Toulouse Bordeaux • Créteil • Paris • Versailles	du samedi 14 avril 2012 au samedi 21 avril 2012	n°52
B et C	Aix • Marseille • Amiens • Besançon • Dijon • Lille • Limoges • Nice • Orléans • Tours • Poi- tiers • Reims • Rouen • Strasbourg Bordeaux • Créteil • Paris • Versailles	du samedi 21 avril 2012 au samedi 28 avril 2012	n°53

TARIFS ET PART DES FAMILLES

Prix du séjour	Quotient familial en €	< à 328	de 328 à 400	de 401 à 494	de 495 à 623	de 624 à 798	de 799 à 1037	de 1038 à 1369	de 1370 à 1824	de 1825 à 2428	> à 2428
	Palier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
865€	Subvention ODOD	571	554	537	528	502	468	433	390	364	346
	Participation famille	294	311	328	337	363	397	432	475	501	519

Calcul du quotient familial : $QF = \text{RFR 2011} \div 12 \div \text{nombre de personnes vivant au foyer}$ (voir les conditions générales d'inscription sur le site : www.odod.fr).

Les frais de transport sont à la charge de l'ODOD à partir du lieu de rendez-vous fixé par le comité régional.

L'ŒUVRE appliquera une remise de 25 % à partir du 2ème enfant inscrit sur un de nos centres de vacances et / ou séjours pédagogiques en 2012.

Retrouvez tous les renseignements, le détail de l'organisation administrative et de la facturation sur le site de l'ODOD : ww.odod.fr

Site également accessible depuis :

ALADIN → Informations → ODOD

Sur présentation de la facture originale, la mutuelle des douanes (MDD) vous versera une aide supplémentaire de 100€.

Pour plus de renseignements, contactez le service de l'action solidaire au

01.40.03.94.43 ou 47.

N'oubliez pas d'en faire la demande !

A retourner à votre
délégué
régional avant le

**6 février
2012**

Vous avez déjà un numéro
famille à l'ODOD :
NON OUI

Si OUI n°
(4 chiffres)

Joindre obligatoirement à la demande d'inscription :

- L'avertissement fiscal* de la famille reçu en 2011
concernant les revenus de l'année 2010 même si elle
ne demande pas le tarif dégressif** *

* pour les petits enfants de douanier joindre également l'AF des grands-parents

** pour application éventuelle du critère de priorité (voir chapitre dans conditions
générales d'inscription).

- Un acompte de 100€ par enfant (chèque ou ANCV)
qui sera encaissé 15 jours après l'envoi du courrier de
confirmation.

Vous pouvez régler en plusieurs fois jusqu'au 30
mai 2012, date limite du paiement

Famille

Adhérent à l'ODOD OUI NON

Comité :

M. Mme NOM : Prénom :

Grade : CAT : ou

Petit enfant neveu/nièce de douanier Autre :

Il est obligatoire de remplir la demande avec les coordonnées des parents.

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. dom :

Tél travail ou mobile :

Adresse e-mail:@.....

Situation familiale : Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Veuf(ve) Célibataire Divorcé(e)

NOM : Prénom :

Né(e) le :/...../19..... Sexe : F M Pupille : Oui Non

Séjour n°

Collégien

Cachet du comité :

Ayant pris connaissance des conditions générales d'inscription
en consultant le site internet : www.odod.fr, j'en accepte
l'intégralité des termes.

Date et signature du représentant légal: